

« 35 HEURES »

Régression sociale du gouvernement : Une autre politique est possible

Nicolas Sarkozy l'avait promis pendant sa campagne présidentielle : mettre fin aux 35 heures. À la veille des vacances scolaires, voilà qui est fait !

En effet, le 8 juillet dernier, l'Assemblée Nationale a voté le projet de loi sur la réforme du temps de travail. Il s'agit là d'une des plus graves régressions sociales de ces dernières années. Plus encore, c'est la première étape vers une suppression totale d'une durée légale de travail.

CE QUE DIT LE PROJET DE LOI...

Sous couvert d'assouplir le marché du travail et de distribuer du pouvoir d'achat supplémentaire, la droite tente, une fois encore, d'imposer une loi rétrograde. Celle-ci **réduit les protections des employés et impose la confrontation employeurs/employés** là où il faudrait la négociation. Il éradique les moyens de la négociation et du compromis qui manque aux relations sociales en France.



Un projet de loi qui porte un coup à l'équilibre social en attisant les tensions dans les entreprises

> Remise en cause des négociations par branche

En fractionnant les négociations salariales jusqu'à pouvoir créer des négociations individuelles, il crée un climat délétère où les employeurs seraient réduits au cliché du « méchant patron ». Les employés, eux, n'auraient pas le poids suffisant pour négocier avec l'employeur.

Que disent les principaux articles ?

L'article 16 rend possible par un accord d'entreprise de fixer le quota des heures supplémentaires au-delà de la durée légale et les contreparties pour les salariés.

L'article 17 fixe à 218 jours la durée de travail annuelle pour les conventions de forfait, sauf accord d'entreprise pour un nombre inférieur. Il permet pour le salarié de renoncer à des jours de congé au-delà de 218 jours si accord avec l'employeur et dans la limite fixée par l'accord d'entreprise.

L'article 18 permet de répartir les horaires de travail sur des périodes déterminées par l'accord. Il met en place un nouveau mode d'aménagement négocié du temps de travail et fixe un seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Mouvement des Jeunes Socialistes

Fédération de Paris - www.mjsparis.com - Groupe 8

MJS

Pour faire taire les idées reçues...

Durées hebdomadaires moyennes du travail en Europe (ensemble des salariés, en heures)

Europe des 27	36,8 h
Zone euro	35,9 h
Royaume-Uni	36,6 h
France	36,5 h
Suède	35,6 h
Belgique	35,5 h

Source : Eurostat
4ème trimestre 2007
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

> **Suppression pour l'employeur de la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour des heures supplémentaires.**

> **Augmentation du plafond de jours travaillés pour les cadres**

Il est fixé à 235 jours (contre 218 aujourd'hui). Concrètement, il est possible pour un employeur de n'accorder qu'un seul jour de congé pendant les jours fériés ! (365 jours – 5 semaines de congés payés – 2 jours de repos par semaine = 236).

C'est une remise en cause des 35 heures incontestable !

De plus, les heures supplémentaires (au maximum, 680) pourront être majorées entre 10% et 25%, à la discrétion de l'employeur alors même que l'obligation est aujourd'hui de 25%.

Enfin, ce texte supprime l'obligation du temps de repos compensateur en cas de dépassement du contingent d'heures supplémentaires.

Avec la jeune Gauche réformatrice CE QUE NOUS PROPOSONS

Un autre projet de société : « Travailler mieux pour vivre mieux »

Au « travailler plus » de Nicolas Sarkozy, nous opposons le « **travailler mieux** » :

- nous refusons la précarisation de l'emploi et demandons l'accroissement de la **mobilité professionnelle** par la **valorisation des compétences**,
- nous insistons sur la **protection de la santé** au travail,
- nous revendiquons la **participation des salariés à la gouvernance** des entreprises
- nous nous engageons pour une **meilleure articulation entre les temps** consacrés au travail, à la famille ou à la culture.

La volonté d'étendre les libertés et de permettre à chaque individu de s'émanciper en lui fournissant les moyens de choisir sa façon de vivre, ses liens, ses affiliations, ses références et ses pratiques culturelles demeure un principe directeur de notre action.

La flexibilité et la précarité ne créent pas le plein emploi. C'est au contraire la sécurité du revenu qui y contribue car elle donne à chacun la capacité de prendre des risques, de changer d'emploi et de faire des investissements pour son avenir dans une économie devenue plus mobile. Cela ne peut se réaliser qu'en donnant toute sa place à la négociation sociale. C'est la clef d'un véritable plein emploi qui permettra de travailler tous et de travailler mieux.

Pour nous contacter

Prénom : Nom : Tel :
E-mail : Téléphone :
Je souhaite : Participer à nos actions Être tenu(e) informé(e) de nos réunions
À retourner : MJS Paris 8 – 171 rue Blomet 75015 Paris / mjsparis8@gmail.com